

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 02 DECEMBRE 2015

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. — Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vais demander à Madame BUTI de faire l'appel des adjoints et conseillers municipaux..

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN (*à partir de 19 h 15 avant la présentation de la question n° 248-2015*), Catherine FOURMENT (*à partir de 19 h 25 avant la présentation de la question n° 251-2015*), Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Béatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marc THOMAS.

Étaient représentés, Madame et Messieurs :

Gaëtan FERNANDEZ par Paulette ARNAUD

Olivier JULIEN par Martine ARFI (*jusqu'à 19 h 15 après le vote de la question n° 247-2015*)

Johanne ALVAREZ par Ange POGGI

Étaient absents excusés, Mesdames et Monsieur :

Catherine FOURMENT (*jusqu'à 19 h 25 après le vote de la question n° 250-2015*),

Jérémy PARDIES

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE. — J'ai la candidature de Marie-Pierre VIAL. Y a-t-il une autre candidature ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 1 – CRÉATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE
« ENVIRONNEMENT DE CORNILLON-CONFoux, GRANS ET MIRAMAS » —
APPROBATION DES STATUTS**

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le MAIRE. — Mesdames et Messieurs, dans cette question, nous allons délibérer sur la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) entre les communes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas. En commission municipale, j'ai expliqué plusieurs fois que le SAN Ouest Provence avait beaucoup plus de compétences que n'en offre la future métropole qui se met en place le 1^{er} janvier 2016. En conséquence, le SAN est, de par la loi, dans l'obligation de redonner des compétences aux communes.

Compte tenu de leur situation géographique et des éléments de paysage identiques — forêt et espaces naturels — les trois communes ont décidé de regrouper et de remutualiser leurs forces en créant un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Le personnel qui y est rattaché va transiter par les trois villes et ensuite intégrer ce Syndicat Unique. Le SIVU sera chargé de gérer les espaces naturels et, évidemment, d'y faire tous les travaux nécessaires pour le compte des trois communes, et non plus du SAN. Pour ce faire, en transférant des compétences selon la loi, le SAN transfère aussi les charges liées à

ces compétences en termes comptables, c'est-à-dire la masse salariale plus des éléments liés aux équipements et aux bâtiments. Le lieu de l'ensemble de ces salariés ne change pas, puisque c'est aux 4 Chemins. Pour ceux qui le connaissent, c'est là où se trouve le centre technique du San Environnement. Ils nous transfèrent la location du bâtiment, le matériel, les tracteurs, les épaveuses, les tronçonneuses, les tournevis, les clés multiples et variées et, évidemment, la masse salariale.

Y a-t-il des questions ? Chut ! S'il vous plaît ! Bonsoir, Messieurs.
Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL. — Monsieur le Maire, chers collègues, les élus du Front National-Rassemblement Bleu Marine considèrent que la mutualisation des biens et des moyens des collectivités locales n'est pas un mauvais choix en soi. Toutefois, il faut veiller à ne pas rajouter de strates supplémentaires au mille-feuille administratif qui éloignent les citoyens des centres de décision. En effet, ces structures, comme ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique — le SIVU —, que vous souhaitez créer doivent être au service des collectivités locales et de leurs administrés en priorité. Pour organiser des services publics, notre pays, dirigé successivement par le PS et l'UMP, a encouragé le développement anarchique et opaque des intercommunalités. Au 1^{er} janvier 2013, on dénombrait 2 456 établissements publics à fiscalité propre, et 14 305 Syndicats Intercommunaux. Cette profusion est régulièrement dénoncée par la Cour des comptes, notamment dans le rapport public d'octobre 2013 sur les finances publiques locales, qui en a souligné les dérives en termes d'effectifs et de dépenses. Pouvez-vous m'indiquer le montant des économies prévues pour notre Ville avec la création du SIVU ?

Monsieur le MAIRE. — Votre intervention est-elle terminée ?

M. Hervé REBOUL. — Elle est terminée.

Monsieur le MAIRE. — Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Si la question est « *allons-nous faire des économies ?* », la réponse est que ce n'est pas l'objet. Nous récupérons des dotations du SAN pour créer ce Syndicat à travers les communes. À n+2, n+3, n+4 ou n+5, ce sont effectivement des charges nouvelles sur la Commune qu'il faut prendre en compte, mais, en l'occurrence, je rappelle qu'à partir du moment où la Métropole n'intègre pas cette compétence, on ne peut pas laisser celle-ci au SAN.

Nous n'avons donc pas le choix. Je vous rappelle que nous n'avons certainement pas voté sur la mise en place de cet outil (la Métropole), mais la loi s'est appliquée, et nous sommes obligés de mettre en place ce Syndicat. On aurait pu faire le choix d'intégrer le personnel dans les communes. Le choix des trois communes fut de

mutualiser ces forces de travail — ce qui est déjà le cas aujourd’hui — et de conserver le travail qui est fait sur les espaces naturels de nos communes.

Si le Front National-Rassemblement Bleu Marine constate qu’il y a trop de strates en France, c’est un autre débat, Monsieur REBOUL. Il faudra me dire lesquelles : à chaque fois, je trouve les candidats de votre obédience politique partout, quelles que soient les institutions. Je ne crois pas qu’il y ait eu déjà beaucoup de modifications apportées sur les territoires. L’entité qui me paraît toujours la plus pertinente vis-à-vis de la démocratie locale, des relations de service public de proximité, reste la commune.

Je veux que tout le monde comprenne que nous sommes trois dans le même cas en France, puisqu’il ne reste que trois SAN. Le nôtre, particulièrement, a quarante années de mutualisation entre trois communes au départ, puis les autres communes qui ont été rattachées. On avait beaucoup plus de compétences gérées par notre intercommunalité que la Métropole n’en propose demain.

Vous avez une autre question. Allez-y.

M. Hervé REBOUL. — Le personnel forestier sera-t-il dépendant du SIVU, avec tout le matériel, ou chaque commune disposera-t-elle de son personnel forestier ?

Monsieur le MAIRE. — Dans un premier temps, on passera par les communes, puisque c’est la loi. Dans un deuxième temps, et c’est pour cela que nous délibérons ce soir, on créera un SIVU. Ce SIVU a été envoyé et proposé à la Préfecture de région, laquelle, le créera, par arrêté. À ce moment là, on fera le transfert des agents.

En ce qui concerne le matériel, la répartition a été faite par zone et par ville : la zone nord (Cornillon Confoux, Grans et Miramas) et la zone sud (Istres, Fos sur Mer et Port Saint Louis).

M. Hervé REBOUL. — Il sera transféré en même temps...

Monsieur le MAIRE. — En même temps, avec des listes, etc.

Très bien. Pas d’autres questions ?

M. Hervé REBOUL. — Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE. — Je vous en prie. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 30

(26 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

(1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

Monsieur le MAIRE. — Vous vous abstenez, malgré les réponses très précises que je vous ai données. Très bien.

M. Hervé REBOUL. — Oui.

Monsieur le MAIRE. — Très bien. Je vous remercie. Question n° 2, Monsieur MARCHESI.

Un intervenant dans l'auditoire du SAN Ouest Provence. — Nous voudrions faire une intervention, s'il vous plaît, Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE. — Non. Je vais être précis avec vous. Vous êtes les bienvenus. Le Conseil Municipal est public, mais il n'y a pas de prise de parole du public durant le Conseil Municipal. Il y a un ordre du jour. Je ne donne donc pas cette autorisation.

Un intervenant dans l'auditoire du SAN Ouest Provence. — Vous donnez une déclaration sur le sujet qui nous concerne : les personnels. Cela fait trois jours que l'on est dehors. Cela fait trois jours que l'on est dehors.

Monsieur le MAIRE. — Je vous le dis une dernière fois : nous étions ici tous ensemble lundi matin. J'ai passé une heure et demie avec ces personnels, contrairement à d'autres, paraît-il, je n'en sais rien. Ce soir, nous sommes au Conseil Municipal. Il y a un ordre du jour, je le respecte. Cet ordre du jour est valable pour l'ensemble des personnes qui sont ici. Il n'y aura donc pas de prise de parole.

Un intervenant dans l'auditoire du SAN Ouest Provence. — C'est votre conception du dialogue social.

Monsieur le MAIRE. — Monsieur, je vous le demande une dernière fois. Ici, le dialogue existe, mais il y a une forme d'organisation du dialogue. Ce n'est pas le lieu pour cela. Vous demandez une explication. Nous en aurons. J'ai encore reçu des messages. Oui, il y aura encore des rencontres. En l'occurrence, le Conseil Municipal de Miramas se tient de cette façon. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que dans d'autres communes cela ne se passe pas de la même façon.

N° 2 – ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS EXISTANTES RELATIVES AUX LOGEMENTS DE FONCTION — LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Eric MARCHESI. — Vous avez derrière la liste des concessions de logement pour nécessité absolue de service. Je vais m'épargner la lecture de cette liste. Sachez qu'elle n'a pas été modifiée. Ensuite, vous avez la convention d'occupation précaire avec astreinte. Aucun emploi sur notre collectivité n'est concerné.

Monsieur Eric MARCHESI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. — Nous l'avons évidemment présenté au Comité Technique. C'est un décret, nous devons donc l'appliquer. Oui, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. — Monsieur le MAIRE, Mesdames, Messieurs. Tous ces personnels sont logés par nécessité absolue de service. Soit, mais pourrions-nous savoir, entre autres, quel est l'état effectif du parc communal ? La totalité des agents dont l'emploi est listé sur le document sont dans des logements appartenant à la Commune. On suppose que c'est le cas. Si tel n'était pas le cas, pourrions-nous connaître les bailleurs des dix appartements et/ou maisons ? Pourquoi auriez-vous choisi un logement extérieur à Miramas, puisqu'il est question d'une intervention rapide pour l'agent ?

Est-ce que ce ne sont que des appartements ? Ou sont-ce des appartements extérieurs ? Si ce sont des appartements extérieurs, quels sont les bailleurs ?

En outre, Monsieur le MAIRE, tous les agents de cette liste ou une grande partie, je suppose, ont sur leur fiche de paie une ligne « avantages en nature » d'environ 350 euros en moyenne par mois, la totalité en fin d'année à déclarer aux impôts, bien sûr. Pourriez-vous nous dire quel est le devenir de cette ligne ? Car quel serait l'intérêt, à ce moment-là, pour un agent, d'être logé ?

Enfin, le bénéficiaire supporte l'ensemble des réparations locatives. Monsieur le MAIRE, nous avons été invités par quelqu'un, par des personnels pour être plus exact, pour constater l'état de délabrement dans lequel se trouvent les appartements dans lesquels ils vivent : façades extérieures qui prennent l'eau, salpêtre dans l'appartement, moisissures, cloques dans la peinture. Je peux fournir des photos, si vous le souhaitez. Il n'est pas rare que les factures de chauffage soient faramineuses, de par la déperdition énergétique de ces appartements. Monsieur le MAIRE, que comptez-vous faire pour remédier à cela ? Pourriez-vous, aujourd'hui, prendre des engagements en ce sens pour vos personnels qui le demandent ? Merci.

Monsieur le MAIRE. — Monsieur THOMAS, j'entends ce que vous dites. Heureusement que nous avons d'entrée de jeu pris des mesures. Elles sont de l'ordre de trois.

D'abord, nous avons récupéré ce patrimoine en propriété. Ce sont 95 bâtiments. Nous l'avons voté il y a quelques semaines, peut-être que vous ne vous en souvenez plus. Avant, l'ensemble des bâtiments de la Ville, qu'il y ait les agents ou pas, était propriété du SAN.

Ensuite, nous avons décidé (je l'ai dit, d'ailleurs, aux organisations syndicales) de mettre un volume d'investissement par bâtiment. On appelle cela un plan pluriannuel, que Monsieur le Directeur est en train de finaliser en terme d'investissement car nous devons prévoir le budget correspondant. Vous connaissez comme moi le volume financier de la ville de Miramas : il n'est pas pléthorique. Il faut que nous fassions un plan quinquennal dans les urgences. Au fur et à mesure, l'ensemble du patrimoine sera pris en compte.

Ce qui est important aussi pour nous, en l'occurrence, est que la règle du jeu a été modifiée par la loi. Il faut que l'on s'adapte. Ce plan sera proposé dans les futurs plans que nous allons mettre en place avec le Conseil Départemental pour essayer d'obtenir des subventions pour refaire l'ensemble du patrimoine. On appelle cela des contrats d'objectifs.

Enfin, on m'a dit qu'il n'y en avait qu'un seul agent qui est logé mais n'habite pas Miramas. Il s'agit du chef de la police municipale ; mais nous l'avons voté ensemble, puisqu'il s'agit d'une disponibilité permanente et totale pour cet agent. Tout le reste est du patrimoine communal que nous sommes en train d'acquérir par les actes notariés faits ou en cours. Pendant ce temps, nous préparons le plan de travaux. Oui, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. — Vous venez de dire que le chef de la police municipale avait une maison pour des raisons... Je n'ai pas très bien compris.

Monsieur le MAIRE. — Il n'habite pas la Ville, mais il a des obligations. Le texte est la « proximité immédiate ».

M. Marc THOMAS. — Donc le logement qu'il occupe se trouve sur Miramas.

Monsieur le MAIRE. — Non, c'est exactement l'inverse que je viens de vous dire. C'est moi qui vous donne l'info en vous disant qu'il habite dans la proximité de Miramas. Pour des nécessités de service et, évidemment, en tant que chef de la police (on l'a même voté au Conseil Municipal), on a besoin de lui tout le temps, la nuit, le jour, et il le sait.

Mme Sophie PERRIER. — C'est aussi pour préserver sa famille et son environnement que ce choix a été fait.

Monsieur le MAIRE. — Oui. Pas d'autres questions ? On peut passer au vote. Puisque vous êtes favorables aux travaux, j'espère que vous allez voter la délibération.

M. Marc THOMAS. — Une petite question : et le devenir de la ligne budgétaire ?

Monsieur le MAIRE. — Nous sommes en train de le préparer. Les travaux seront connus en fonction des investissements de la Ville, puisque la Ville n'avait pas, jusque là, son patrimoine en gestion.

Un intervenant dans l'auditoire du SAN Ouest Provence. — On n'a pas droit à la parole.

(Il distribue un tract)

Monsieur le MAIRE. — Vous pouvez nous le laisser, on le distribuera, si vous voulez.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix «Hervé REBOUL », 1 voix «Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 3 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AGENTS LOGÉS PAR
NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES GARDIENS
D'INSTALLATIONS LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. —Y a-t-il des commentaires sur ce règlement, qui a été vu aussi dans les instances paritaires ? Pas de commentaire. On peut passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix «Hervé REBOUL », 1 voix «Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 4 – CONVENTION DE CESSION, À TITRE GRATUIT, ENTRE LE SAN OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS DE L'EXPOSITION INTITULÉE « PRISONNIERS DE GUERRE ALLEMANDS À MIRAMAS, 1944-1946 » — AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jean-Marie PASCAL

Monsieur Jean-Marie PASCAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. — Où aura lieu cette exposition ?

Des intervenants dans l'auditoire du SAN Ouest Provence. — Messieurs Dames, bonsoir.

Monsieur le MAIRE. — Bonsoir. Où aura lieu cette exposition ? On termine notre délibération.

M. Jean-Marie PASCAL. — Pour le moment, le lieu n'a pas été déterminé.

Monsieur le MAIRE. — Va-t-on la mettre dans les lycées ?

M. Jean-Marie PASCAL. — Certainement, comme on le fait d'habitude, au Comédia ou autres, dans les écoles.

Monsieur le MAIRE. — Y a-t-il des interventions sur cette question ? Pas d'intervention ? Je passe au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL » 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de Madame Catherine FOURMENT.

**N° 5 – CONVENTION ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS
POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON. — Vous savez que le SAN disparaît mais que des services vont rester. Jusqu'à présent, énormément de marchés étaient faits par le SAN. C'était lui, en tant que propriétaire, qui faisait, par exemple, tous les marchés de réparation, de travaux, de certains logements, de bâtiments. Tout ceci passant à la Commune, il va nous revenir de faire tous ces marchés. Et l'idée c'est que, lorsque nous en aurons besoin, nous puissions utiliser les services du SAN pour passer ces marchés. C'est prévu par la loi.

M. Jean GUILLON poursuit par une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. — Là, Monsieur THOMAS, nous sommes dans des économies. Monsieur REBOUL, nous sommes dans des économies. Comme nous récupérons 95 bâtiments, nous ne sommes pas du tout formatés pour pouvoir faire tous les marchés publics. En l'occurrence, nous sommes un peu renforcés par le SAN, mais cela ne sera pas suffisant. Si nous avons une surcharge de travail, nous pourrions passer une convention, la loi nous le permet. Cela existe dans le fameux rapport de la Cour des comptes sur la mutualisation des moyens et sur la discussion entre intercommunalités. Bien. Monsieur REBOUL. Est-ce la même question ?

M. Hervé REBOUL. — Non. La délibération soulève de ma part deux points de la plus haute importance.

Tout d'abord, c'est la reconnaissance par la Commune de son incapacité à passer elle-même des commandes publiques. C'est très inquiétant sur le fond. En effet, il s'agit d'une véritable démission devant une compétence communale fondamentale et de votre entière responsabilité. La convention, telle qu'elle est rédigée, conduit la Commune à être pieds et poings liés avec l'opérateur Ouest Provence sur la passation des marchés. Je vous en avais parlé, Monsieur GUILLEMONT. Aucun contrôle n'est prévu pour la convention et seule la comptabilité analytique du SAN Ouest Provence s'impose dans la facturation de la prestation.

D'autre part, la convention, dans son article 5 prévoit, qu'il n'y ait aucun recours auprès du SAN Ouest Provence en recherche de responsabilité. Dans ce cas, j'espère que sur le plan juridique on peut parler de clause léonine.

Monsieur le MAIRE. — Je suis étonné de votre intervention, Monsieur REBOUL. Sachant, en plus, que vous siégez à la Commission des marchés ! En l'occurrence, vous savez tout le travail qui est fait – un travail soutenu, je remercie son Président et les services.

Je ne vous comprends plus. Tout à l'heure, vous me demandiez quelles économies d'échelle nous pourrions faire sur la Ville. Là, je vous dis : « *on fait des économies d'échelle* ».

Bien sûr, concernant les recours contre un tiers, c'est nous qui serons responsables du marché. Des gens habitent Miramas et sont au service des marchés du SAN. Leur donner du travail nous éviterait d'augmenter la masse salariale. On ne peut pas, d'un côté, me demander de ne pas augmenter la masse salariale et de l'autre côté me reprocher que ce soit une convention léonine. Non. C'est une convention classique de deux institutions. Nous serons les seuls responsables des marchés, en l'occurrence.

Par ailleurs, vous avez oublié de dire une chose dans votre propos, Monsieur REBOUL : la convention, c'est nous qui la faisons fonctionner. Si nous n'avons pas besoin d'utiliser cette convention, nous ne le ferons pas. Comme nous sommes des gens prudents et raisonnables, et comme nous voulons poursuivre le plan pluriannuel des marchés concernant l'amélioration de l'habitat de nos agents, de nos écoles, des rues, si jamais nous avons un volume trop important de marchés, le SAN pourra intervenir pour un montant qui sera à définir. Ils nous feront le travail préalable, jusqu'aux marchés publics. Ensuite, nous l'attribuerons. C'est comme cela que les choses se passent.

M. Hervé REBOUL. — Est-ce que vous connaissez le montant ?

Monsieur le MAIRE. — Mais non ! C'est en fonction de la tâche, Monsieur REBOUL. Comment vous dire ? Ce n'est peut-être pas le bon exemple, mais, quand vous achetez une voiture, vous avez un contrat derrière. Nous, nous n'achetons c'est le SAN qui nous donne les bâtiments. Du coup, comme on est propriétaire, et qu'on n'est pas outillé pour pouvoir répondre à ce volume gigantesque qui arrive, nous nous sommes outillés en interne en transférant des personnels du SAN. C'est ce qui est fait dans la formule « transfert de compétences ». Comme on sait qu'on aura beaucoup de travaux à faire, on préfère se garder la possibilité de demander au SAN de nous aider ponctuellement. Mais c'est nous qui décidons ! Si on fait zéro, on fera zéro. Si on dit que l'on fait dix dossiers, on fera dix dossiers. Si on en fait vingt, on en fera vingt. Nous déciderons en fonction de la réalité du volume de travaux que nous aurons à faire. Malgré le fait que les dotations diverses et variées se sont atténuées, nous devons continuer à œuvrer pour l'aménagement et la rénovation de notre Ville. Je préfère que nous ayons la possibilité d'avoir une aide

ponctuelle d'une collectivité que l'on connaît bien. Ils ont travaillé avec nous depuis quarante ans. Ils ne sont pas devenus des escrocs. Nous sommes quand même dans le Conseil de territoire.

M. Hervé REBOUL. — La Métropole n'aurait-elle pas pu ... ?

Monsieur le MAIRE. — Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas le SAN, c'est la Métropole. Cela s'appellera le Conseil de territoire du SAN.

Il n'y a pas d'autres questions ? Je peux passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Cécile DUMAS, »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL »)

N° 6 – EXTENSION D'ACTIVITÉ DU PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE CAMARGUE-ALPILLES-PROVENCE

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Mme Laëtitia DEFFOBIS. — Comme vous le savez puisque que nous l'avons délibéré précédemment, la ville de Miramas et ses partenaires ont souhaité, et cela, dès le mois de juin 2015, s'engager dans la création d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique), « Cap Zéro Gaspillage ». L'objet premier de ce Pôle est de développer des outils de coopération et de mutualisation au service de projets économiques socialement innovants. Dans le cadre de la démarche « Zéro déchet zéro gaspillage » portée par la Commune, le Pôle souhaite développer une nouvelle activité : la location à prix coûtant de petit matériel événementiel écologique en direction des habitants et des associations de Miramas. Cela permettra de renforcer l'activité de ce Pôle avec une activité originale et utile, qui sera :

- exemplaire en terme de développement durable, de responsabilisation sociale et de développement d'une économie du partage ;
- non concurrentielle de l'économie locale ;

- susceptible d'une labellisation nationale qui s'appelle « la France s'engage en 2016 ». Cet appel à projets national démarrera en mars prochain.

« Cap Zéro Gaspillage » va assurer la logistique pour les événements des associations de la Commune et des habitants, avec un coût de location à prix coûtant, et à titre gracieux pour les événements communaux.

Pour ce service, les structures qui existent et qui sont adhérentes du « Cap Zéro Gaspillage » sont, je vous le rappelle, les structures avec lesquelles nous travaillons sur les ateliers et les chantiers d'insertion. Ce sont, notamment, « Améli » et « Centemploi ». Ces structures pourront détacher une partie de leurs salariés : l'idée de ce projet est bien la mutualisation, qui en est la pierre angulaire. Il s'agit de promouvoir l'économie solidaire et, je vous le disais tout à l'heure, l'économie du partage sur le territoire de la Commune.

Il est donc proposé une subvention d'équipement d'un montant de 50 000 euros afin de pouvoir amorcer ce projet dès 2015. Par la suite, l'ADEME et le Conseil Départemental seront sollicités au titre de l'année prochaine. À travers cette action, l'association « Cap zéro gaspillage » pourra prétendre l'année prochaine au label « la France s'engage ». Je vous le disais tout à l'heure, c'est important de le rappeler. Les lauréats de cet appel à projets pourront bénéficier d'une part, d'une valorisation, et aussi d'un accompagnement et d'un soutien financier. C'est ce vers quoi, en tout cas, nous souhaitons nous orienter.

Monsieur le MAIRE. — Y a-t-il des questions ? Monsieur REBOUL. Dites donc, ce soir, je ne sais pas ce qu'il se passe...

M. Hervé REBOUL. — C'est l'actualité.

Monsieur le MAIRE. — Oui, j'ai l'impression. Il n'y a pas un truc, dimanche prochain, non ?

M. Hervé REBOUL. — Il n'y a rien. Dans cette délibération, vous nous demandez d'approuver une subvention d'équipement d'un montant de 50 000 euros pour l'association « Cap Zéro Gaspillage », dont le siège social se trouve ici même, à l'Hôtel de Ville. Cette subvention a pour but de financer un souhait et une mission. Le souhait est de développer et de promouvoir une économie de partage. La mission consiste à mettre à disposition du matériel économique, avec un coût de location à prix coûtant durant les manifestations en direction du tissu associatif local, et à titre gracieux pour la Ville.

Monsieur le MAIRE, faute de pouvoir apporter des règles et une solution politique pour Miramas, avec un chômage qui ne cesse d'augmenter et a atteint sous votre mandature et celle du Président socialiste François Hollande le chiffre record de 16,9 %, vous préférez subventionner un projet « langue de bois ». Pourquoi ? La réponse est un peu plus loin dans cette délibération. On découvre que « Cap zéro gaspillage », concourt à une

labellisation nationale initiée par le Président de la République. En bon élève de la classe socialiste, vous ne risquez pas de manquer cette occasion, quitte à faire participer le contribuable miramasséen très durement, à hauteur de 50 000 euros. Cette opération n'est en fait que de la communication. Vous êtes moins généreux avec beaucoup d'autres associations. Face à cette injustice, nous voterons contre.

Monsieur le MAIRE. — Monsieur REBOUL, d'abord, une observation de forme. Je suis un peu étonné du ton que vous utilisez aujourd'hui, et ce n'est pas parce que des frémissements se font pour dimanche prochain que, d'un coup, au sein de ce Conseil Municipal, l'on se retrouve à s'invectiver sur le thème : « *Le chômage serait venu uniquement par Monsieur Untel, Président de truc, etc.* »

Monsieur REBOUL : vous êtes capable, je pense, de comprendre que si vous croyez que le chômage n'est que le fruit de mauvaises politiques, c'est un peu limité dans l'approche. Monsieur REBOUL, c'est vous qui me tendez la perche. Je vous réponds.

Quant à la volonté que vous avez de nous dire que ce n'est que de la com', il se trouve que nous avons voté – et d'ailleurs ici, tous ensemble – le fait que la Ville se lançait dans une politique active sur le développement durable. Nous avons tous été très fiers d'avoir été retenus sur l'appel à projets « Zéro déchet zéro gaspillage ». Nous pensons tous (ou alors, je n'ai pas bien compris) qu'il faut préserver notre système de vie global qui s'appelle l'humanité, et notre terre et qu'il faut que nous continuions d'œuvrer dans ce domaine.

Nous avons aussi indiqué que la Ville s'engageait dans ce dispositif. C'est un appel à projets. D'ailleurs, si vous regardez, ce sont des appels à projets qui sont souvent issus de politiques publiques. Vous avez raison. Mais nous postulons, et si certains ne veulent pas le faire, ils ne le font pas. Nous pensons qu'il y a des subventions à aller chercher pour la Ville, en l'occurrence, Monsieur REBOUL. C'est une donnée que nous faisons quand même souvent ici autour de cette table. C'est-à-dire, pour essayer, justement, de ne pas ponctionner dans la poche ou le portefeuille des contribuables.

Maintenant, sur le plan politique, vous ne m'avez pas entendu essayer de tenir ici des discours sur des politiques nationales en période électorale nationale. Je ne vais pas le faire maintenant. Mais si vous voulez que l'on parle de la sortie de l'euro, je suis votre homme. Et, sur les incidences pour les travailleurs pauvres, je suis votre homme.

Si une candidate décide de faire un débat, qu'elle m'invite, je viendrai. Il n'y a pas de problème. J'expliquerai comment l'économie fonctionne. J'expliquerai aussi que dans la ville de Miramas, on essaie, avec nos idées différentes, de faire en sorte de défendre les intérêts de notre Commune et de nos habitants.

Moi, je crois, avec mes colistiers – vous voyez, je dis pour la première fois « *moi* » —, nous croyons que le devenir de l'économie se joue sur ce que l'on a obtenu autour du commerce, se joue sur la rénovation de notre Commune, se joue sur le soutien aux associations et aux mouvements sportifs dans leur globalité, se joue aussi sur le maintien de la fiscalité, et se joue aussi sur le développement durable.

Compte tenu de l'histoire ferroviaire de la ville de Miramas — un outil extrêmement important pour son développement —, nous travaillons actuellement sur un projet autour de la gare dont nous viendrons vous présenter les options. Nous croyons beaucoup à une zone d'activité dédiée, en partie, au développement durable.

Troisièmement, puisque vous voulez que j'aïlle jusqu'au bout — vous ne dites rien, mais je le fais —, il se trouve qu'en termes de gestion sur la Ville, nous achetons chaque année un volume très important de matériel que nous prêtons allégrement, quand nous ne l'apportons pas avec des services techniques, y compris le week-end, à des associations ou à des habitants. Nous avons en retour beaucoup de dégradations qui coûtent énormément à la Ville. Je l'ai dit au monde associatif. Donc, compte tenu de notre volonté de développement durable, nous pensons que du matériel recyclé géré par un tiers (ce PTCE) permettra d'avoir des relations peut-être différentes que quand certains Miramasséens croient que « *comme c'est la Ville, on rase gratis* ». Nous faisons attention aux deniers publics et nous nous projetons aussi en termes de développement économique.

Je vous le dis : je n'irai pas sur le terrain politique. On en parlera tout à l'heure. Je ne crains pas la politique. J'ai mes convictions, je ne les ai jamais cachées. Par contre, je sais que la gestion d'une ville est bien plus complexe que dire simplement les propos que vous avez tenus. Je le regrette, parce que j'ai le sentiment que, dans l'action que nous menons en tout cas au sein de ce Conseil Municipal, nous avons pour l'instant échappé à des invectives qui ne sont pas liées à la politique municipale, mais à d'autres élections ou règlements de comptes.

Monsieur REBOUL, je vous redonne la parole.

M. Hervé REBOUL. — C'est le montant de 50 000 euros qui m'effraie. Vous n'étiez pas obligés de passer par une association.

Mme Laëtitia DEFFOBIS. — C'est une subvention d'équipement.

Monsieur le MAIRE. — Ce n'est pas une subvention de fonctionnement, c'est une subvention d'équipement.

Pas d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 2

(1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL »)

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N° 7 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 — EXERCICE 2015 — BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT. — Nous allons examiner la décision modificative n° 3 du budget principal de la Commune. Je vous demande de prendre le rapport jaune, le dernier qui vous a été distribué. Il comporte quelques modifications par rapport à la mouture précédente, mais, sur le fond, il présente les mêmes équilibres.

C'est une décision modificative d'une très grande importance, puisque, dans le budget communal, elle prend acte d'un certain nombre de transferts de compétences du SAN vers la Commune dont nous parlons maintenant depuis 18 mois, et plus particulièrement :

- le transfert de la compétence dite « investissements de proximité » ;
- le transfert de la compétence dite « environnement » (en fait, il s'agit essentiellement des tâches d'entretien forestier des parcelles boisées) ;
- le transfert au sein de la compétence sociale du personnel concernant le handicap ;
- et aussi un certain nombre de transferts de subventions à des associations soutenues par le SAN qui ne pourront plus l'être par la Métropole.

L'ensemble de ces transferts conduit à transférer à la Commune des charges et aussi des ressources, à l'euro près. Si vous prenez, s'il vous plaît la section de fonctionnement : nous allons commencer par les recettes.

Monsieur GUILLEMONT procède à la lecture du tableau.

Nous avons de nombreux Miramasséens présents ce soir. Je vais donner le détail. Le retour de l'ensemble des bâtiments, qui étaient propriété SAN redeviennent propriété communale après quarante ans, représente un transfert de ressources en recettes de 3,5 millions d'euros par an.

Monsieur GUILLEMONT poursuit la lecture du tableau.

Actuellement, on ne parle pas de la compétence « culture » qui, pour l'instant, n'est pas transférée. Au moment où nous allons délibérer ce soir, il y a 400 000 euros de masse salariale pour la compétence « Investissement ». En transfert d'agents, dans les cadres d'emploi de la Commune, il n'y a que les 5 agents pour le handicap, les AIH (Animation Insertion Handicap) et un agent qui vient avec le transfert de subvention. Il n'y a que six agents. Par ailleurs, il y a des mutations entre le SAN et la Commune, mais pour d'autres raisons. Voilà ce qui explique les 4,7 millions d'euros.

Un point important : la compétence « investissement » représente un transfert de 3,5 millions d'euros dans les 4,7 millions d'euros qui sont la première ligne. Dans ces 3,5 millions d'euros, il y a 3 millions d'euros pour ce que l'on appelle le « coût annualisé des bâtiments ». Dans ces 3 millions d'euros, il y a la couverture du remboursement de la dette. Je vais en reparler.

Ensuite, sur la deuxième ligne, vous avez 768 027 euros. C'est une DSC (Dotation de Solidarité Communautaire). Vous savez que les DSC sont des *one shot* : cela n'a pas de caractère pérenne. Il se trouve que le SAN a eu des recettes de fiscalité économique complémentaire. Dans l'ensemble intercommunal, le calcul de notre part donne ce chiffre.

Voilà pour les recettes. En face, il y a les charges.

Monsieur GUILLEMONT poursuit la lecture du tableau.

Pour la première fois depuis de nombreuses années maintenant, on va inscrire une dette. On la voit en section d'investissement. Les intérêts de la dette sont inscrits en section de fonctionnement pour 650 000 euros, que nous aurons à régler avant le 31 décembre 2015. Ensuite, il y a des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs. C'est de l'amortissement. C'est à la demande du comptable. L'inscription que nous avons faite en matière d'amortissement des biens meubles était insuffisante.

Monsieur GUILLEMONT poursuit la lecture du tableau.

Pour la première fois depuis quasiment 2010, vous avez un remboursement en annuité de capital de 1 603 200 euros. C'est la part du capital que nous remboursons cette année au SAN, celui-ci restant titulaire des contrats de prêt. La section d'investissement s'équilibre donc au total en dépenses et en recettes à 1 654 000 euros. Pour financer les recettes, on prélève de l'argent sur la section de fonctionnement : pour le moment, elle est excédentaire.

C'est véritablement le premier acte budgétaire qui traduit le retour de compétences du SAN vers la Commune pour les compétences que j'ai listées tout à l'heure.

Monsieur le MAIRE. — En complément, sur le nombre de personnels, Gérard GUILLEMONT a oublié de vous indiquer qu'il y a eu le transfert de onze personnes, dans les bâtiments.

Globalement, c'est équilibré. Simplement, à travers cela, l'attribution de compensation de la Ville en 2008 était de 14 millions d'euros, d'après mes souvenirs ; elle est aujourd'hui de 32 millions d'euros. Cela a été progressif, pour partie sans transfert. On a aussi été (ce que je dis souvent) des fourmis plutôt que des cigales dans cette période où l'on va entendre la bise arriver. La Métropole va avoir aussi des enjeux stratégiques à faire. Nous, ville de Miramas, avons pensé qu'il fallait protéger notre Commune. Au sein du SAN, nous, ville de Miramas, avons proposé un schéma financier global qui a été suivi par d'autres intercommunalités. Il a permis à la Ville de protéger notre commune.

Y a-t-il des questions ? Quand c'est bien, vous pouvez aussi le dire. Madame DUMAS. Si vous me dites que c'est bien, cela me fera plaisir.

Mme Cécile DUMAS. — C'est comme on peut, avec les moyens que l'on a.

Vous ne m'avez pas donné la parole tout à l'heure. Je vais la prendre maintenant de façon globale, après, vous ne m'entendrez plus.

Cette question pose, effectivement, la mise en place de la Métropole. J'ai été attentive aux interventions des uns et des autres depuis le début de ce Conseil Municipal, notamment aux arguments développés par le Front National – arguments opposés à la Métropole. Très bien. Je tiens quand même à souligner que les arguments que vous avez présentés, Monsieur, sont ceux développés depuis des années par le Front de Gauche, une partie du Parti Socialiste et une partie de la droite. Inutile de dire que ces arguments ne sont pas des plus avant-gardistes, et que vous n'en détenez ni la paternité ni la primauté. Cela fait des années que nous le disons. Je trouve quand même bon de rendre à César ce qui

appartient à César. Que vous soyez d'accord avec nos arguments, très bien. Au départ, nous avons quand même été les premiers à les développer.

Cette métropole, nous, Front de Gauche, n'en voulions pas. Je peux comprendre les questionnements des salariés quant à leur transfert du SAN sur les collectivités. Cet après-midi, j'étais à la Médiathèque : les angoisses des salariés sont les mêmes que ceux qui voulaient s'exprimer ce soir au sein du Conseil Municipal, je suppose. J'ai lu très rapidement les tracts qui nous ont été distribués. Je ne connais pas les tenants et les aboutissants du dossier, donc je n'interviendrai pas sur le fond. Vous les connaissez sûrement mieux que moi. Je pense que face à cette ancienneté issue de la mise en place de la Métropole, je le répète, nous aurions pu, peut-être, nous mettre d'accord pour donner la parole à ces salariés. Ce sont des choses qui se font. Ces salariés sont finalement la démonstration qu'il ne s'agissait pas là d'une réforme des plus pertinentes. Ils viennent abonder dans le sens de nos propos : ce transfert va être très compliqué.

Pour finir, je sais qu'il va y avoir des délibérations après sur des transferts de personnels, des transferts de secteurs. Je voudrais dire que l'on a un peu le sentiment d'assister au partage des bijoux de famille, même si je pense que chacun a le souci de défendre au mieux sa commune et sa localité. La question centrale reste : « *Comment allons-nous parvenir à les entretenir ?* » Ces questions traversent nos Conseils Municipaux depuis quelque temps. On n'a pas attendu ce soir pour poser des questions.

Sans faire de procès à quiconque, je voudrais donner une information. Je suis un peu angoissée. Ma fille est allée à Science-Po Aix ce soir pour assister à une conférence sur le pourquoi de la montée du Front National. Cette assemblée n'a pas pu se tenir, parce qu'elle a été dérangée par quinze personnes cagoulées qui ont fait du rentre-dedans pour que cette assemblée ne se tienne pas.

Monsieur le MAIRE. — Va-t-elle bien ?

Mme Cécile DUMAS. — Elle va bien, mais la question de la démocratie se pose dans son entier. On ne peut plus tenir de réunion publique à Aix-en-Provence au sein de Sciences-Po sans être interpellé, dérangé, et avec de la violence.

Monsieur le MAIRE. — Madame DUMAS, je n'ai rien à redire à votre présentation, que j'ai trouvé très juste.

Vous avez cité, d'ailleurs (vous auriez pu le dire, mais je sais que vous l'avez en tête) le fait que depuis 2010 notre Conseil a pris ici même, à l'unanimité, des positions contre le projet de loi proposé par le Président de la République de l'époque. Nous avons fait de même sur le même projet de loi concernant la métropole Aix-Marseille.

Je n'ai rien à redire, si ce n'est que, vous le savez bien et l'avez d'ailleurs mesuré dans votre propos, j'ai eu, comme les élus et vous tous ici, l'impérieuse nécessité de préparer ce que vous appelez « les bijoux de famille ». Ces bijoux sont de nature très différente. Il y en a qui sont même un peu abîmés, d'où le fait que l'on devra faire des travaux. Je le dis tout de même, parce que des choses un peu complexes se passent. Puisque vous avez fait allusion à cela, j'applique, en tant que premier magistrat un règlement intérieur qui s'applique à nous tous. Si une demande antérieure avait été faite, puisque je les ai vus lundi, je l'ai rappelé devant vous, j'aurais avisé.

Ce personnel du SAN travaille extrêmement bien. Ils sont aujourd'hui, effectivement, les premiers touchés par cette réforme. Si on est juste, il y a à la fois ceux qui, parmi ce personnel, pourront avoir une évolution de carrière bien différente, puisque la Métropole élargit ses possibilités de mutation, de transfert, de diplôme ; etc. Puis il y a ceux qui seront en difficulté : ils quittent une institution qui avait d'abord un niveau de revenus supérieur aux communes. Vous savez que cela se fait aussi en fonction des strates. En plus, le SAN, c'était une institution, avant la réforme de la loi sur la taxe professionnelle qui date de Monsieur SARKOZY et qui nous a posé un énorme problème. Nous avons perdu la dynamique des bases. Les recettes du SAN se sont donc trouvées bloquées : aujourd'hui, globalement (si mes souvenirs sont bons), 85 % des recettes du SAN, ne sont plus de la taxe professionnelle, mais des dotations de l'État. Les dotations d'État sont liées à une situation économique, financière et budgétaire ; donc, forcément, elles ne sont jamais à la hausse. Notre combat, à nous tous, et à la majorité, sera de préserver la Ville.

Pour que ces bijoux de famille puissent être resplendissants, il faut, comme je l'ai dit tout à l'heure, tenir les deux bouts. D'abord, rassurez-vous : je reverrai ces salariés. Deuxièmement, certains sont venus me voir, déjà. En même temps, sur le document qu'ils m'ont donné lundi, il y a deux choses que je ne peux pas accepter sur la Ville. Je leur avais demandé de le corriger, mais j'imagine qu'ils n'ont pas eu le temps :

- Une prime de présentisme. Elle a été votée avant 2008. Sur le fond et sur son organisation, elle était, pour moi, surprenante parce que c'était une espèce de prime qui n'était pas dans le régime indemnitaire. Si je résume, c'était une prime à être présent ou malade tout en étant présent. Moi, quand j'ai un contrat de travail, j'ai un contrat de travail. Dans ce contrat de travail, on est malade ou pas. Là, on mettait une prime à ceux qui étaient moins malades. Honnêtement, sur la ville de Miramas, j'ai une telle haute opinion de nos salariés que je ne leur proposerai jamais ce genre de choses ;

- Le ticket restaurant. Le SAN pouvait se permettre de le faire. Nous, on avait fait nos calculs : c'était en millions d'euros. Nous n'avons donc pas les moyens. Très tôt, dès le mois de juin, nous avons indiqué qu'en cas de transfert, donc dans le document que vous avez, nous ne pouvions pas prendre ces deux primes.

Par contre, la prime de fin d'année sera identique pour eux à ce qu'ils avaient au SAN en passant par la Ville pour aller au SIVU. C'était logique et je me suis battu pour cela. La participation de la mutuelle est identique aussi. Sur les quatre, il y en a deux qui ont été touchées. Je comprends que cela puisse avoir aussi des incidences sur le plan personnel. Une chose a mis « le feu aux poudres », une seule chose. On a proposé une organisation qui n'était pas la journée continue. En clair, avoir une pause de repas. Pourquoi ? Parce que les trois communes fonctionnent comme cela. Si on veut mutualiser les moyens, c'était difficile d'avoir une autre organisation. Je peux comprendre que cela change la vie. Je peux comprendre qu'il faille s'adapter. Il faut aussi s'adapter, car s'ils n'étaient venus que sur la Ville, et pas au SIVU, ils auraient eu l'application de l'organisation du travail que nous avons sur notre Ville, et que nous avons négocié avec les organisations syndicales il y a déjà longtemps. On va voir comment on va trouver des solutions.

Pour l'instant, je le répète et je le dis : en tant que Maire de Miramas, je suis conscient du travail qu'ils font. Je ne serai jamais de ceux qui disent qu'ils ne font rien. Je dis qu'ils font des choses, mais il faut aussi qu'on s'adapte, à un moment donné. Maintenant, si dans la compétence métropolitaine, il y avait eu l'environnement, ils auraient pu rester au SAN. C'est le côté positif. Le côté négatif de rester dans le Conseil de territoire de la Métropole est qu'ils auraient pu être utilisés dans cette Métropole sur d'autres territoires. Tout le monde a oublié de le dire, tout à l'heure, en rentrant et en distribuant le document. Vous connaissez mon attachement au dialogue social. Vous connaissez mon attachement à la discussion. À un moment donné, il faut quand même que l'on trouve le chemin.

En ce qui nous concerne, l'intérêt d'une métropole était sur les grands dossiers stratégiques et l'aménagement comme le ferroviaire, la gare de triage, etc. On l'avait défendu ici. Sur les vingt projets que la préfiguration a retenus comme projets prioritaires de la Métropole, trois sont de Miramas. Pour une ville de 26 000 habitants, je trouve que nous nous en sortons bien. Ces trois projets sont éminemment importants pour la Ville, notamment celui du renforcement du ferroviaire et de la gare, pour avoir une vraie attraction autour de la gare, et pas un « truc » coincé dans un coin où on ne la voit même pas. Ce grand projet plus d'autres seront éminemment importants. Notre Ville arrivera peut-être à faire en sorte de pouvoir faire passer ces dossiers. Ils seront à des volumes

d'investissement extrêmement importants. Je pense que la Métropole peut le faire. Cela va être 92 maires, 240 membres : cela va être compliqué, mais nous verrons le moment venu. En tout cas, sur la délibération concernant la décision modificative n° 3, je pense que nous avons là encore renforcé la position financière de la Ville.

Quelles que soient les opinions politiques, nous aurons besoin de tous, le moment venu, à Marseille, pour défendre les intérêts de notre Commune. Je serai vigilant.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(3 voix « Droite Nationale, 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL »)

N° 8 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT. — Si certains conseillers veulent voir la liste des débiteurs, elle est disponible. En séance publique, je pense qu'il n'est pas nécessaire de donner les noms. C'est le procédé que nous mettons en œuvre de manière régulière pour approuver les créances irrécouvrables.

Monsieur le MAIRE. — Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**N° 9 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES —
EXERCICE 2015 — BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. — Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. — Sur la constitution de la provision pour créances douteuses, l'article R2321 dit : « La provision est constituée lorsqu'une première décision de justice rend probable le risque de mise à la charge de la commune ou de l'établissement d'une dépense ».

Monsieur le MAIRE. — Cela, c'est la loi.

M. Marc THOMAS. — Cela, c'est la loi. La provision est constituée dès que la condition ci-dessus est remplie, et à hauteur du risque estimé. Vous avez fait une estimation du risque au vu de quoi puisqu'il n'y a pas de décision de justice ?

M. Gérald GUILLEMONT. — On estime que l'intégralité des créances qui figurent dans ces tableaux constitue un risque très fort que l'on ne puisse pas être payé.

Pour chacune de ces créances, il y a une explication particulière. Dans le cas de Dalkia, actuellement une action gracieuse est engagée contre Dalkia par les services avec le trésorier en appui. Dalkia conteste formellement devoir rembourser ses avoirs. Nous estimons que le risque est grand, actuellement, d'avoir tout ou partie de ces créances qui ne soient pas payées par les débiteurs concernés.

M. Marc THOMAS. — OK. Merci.

Monsieur le MAIRE. — Dalkia, c'est 57 000 euros. Il y a de l'argent à récupérer.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE
POUR : 28

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL »)

Monsieur le MAIRE. — Vous vous abstenez pour qu'on aille recouvrir... que ce soit bien marqué. J'ai du mal à suivre.

M. Marc THOMAS. — Monsieur le Maire, vous avez dit que cela représente 57 000 euros. Vous en mettez quand même 114 000 euros sur la ligne.

Monsieur le MAIRE. — Dalkia, Monsieur THOMAS ! Juste Dalkia. Mais il y en a d'autres, dedans. Regardez bien votre dossier. Bien. Cinq abstentions.

**N° 10 – BUDGET PRINCIPAL ET DE LA RÉGIE DU SERVICE FUNÉRAIRE —
INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. — Y a-t-il des commentaires sur ce budget des services funéraires ? Pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 11 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2- EXERCICE 2015 –BUDGET SPIC FUNÉRAIRE
MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Pas de question. On peut passer au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

Mme Marie-Pierre VIAL.- Vous vous abstenez ?

Monsieur le MAIRE.- Madame VIAL, le vote a eu lieu.

Mme Marie-Pierre VIAL.- Je n'ai pas vu.

Monsieur le MAIRE.- Oui, ils se sont abstenus. Trois abstentions.

**N° 12 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES -
SPIC FUNÉRAIRE**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Madame Marie Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

**N° 13 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION - EXERCICE 2015 - BUDGET SPIC
FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit donc de la constitution d'une provision. En termes de gestion, c'est classique. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. On peut passer au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

3 voix « Droite Nationale »

**N° 14 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE
2015 À L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE MIRAMAS**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Comme vous pouvez le voir, nous aidons nos salariés. Je cède la parole à Madame DUMAS, qui va nous féliciter d'aider les salariés de la Ville. Je vous en prie, vous pouvez le faire.

Mme Cécile DUMAS.- D'abord, le montant de la subvention initiale était de combien ?

M. Eric MARCHESI.- Le montant de la subvention est de 134 000 euros, je crois. On en a parlé en commission, c'est pour cela que je ne suis pas rentré dans le détail : ces 16 000 euros servent à compenser les 55 euros que l'on donnait aux personnes qui travaillent à la Ville, aux agents. Ils en bénéficiaient parce qu'ils n'avaient pas de vêtements.

Mme Cécile DUMAS.- J'ai signé.

Monsieur le MAIRE.- Merci à vous. Pas de question particulière ? Nous allons donc passer au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 15 – AVENANT N°10 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
Rapporteur : M. Eric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 16 – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2016 À L'ASSOCIATION Nuits Métis - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION
Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je vous rappelle que comme en 2015, la manifestation n'a pas eu lieu, nous donnons suite au titre exécutoire pour récupérer la subvention 2015.

Mme Cécile DUMAS.- « Nuit Métais » n'est pas que cigale, ils anticipent pour, quand la bise sera venue...

Monsieur le MAIRE.- C'est nous qui allons récupérer l'argent. Je vois que « La Cigale et la fourmi » est toujours une vraie référence. Encore que je préfère « Le Scorpion et la grenouille », mais c'est un détail. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 28

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix «Cécile DUMAS)

CONTRE : 5

(3 voix « Droite Nationale », 1 voix «Béatrix ESPALLARDO,
1 voix « Hervé REBOUL »)

ABSTENTION : 0

N 17 – CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCÉES PUBLICS OU PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question ? On passe au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix «Béatrix ESPALLARDO », 1 voix «Hervé REBOUL », 1 voix «Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 18 – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Le transfert des équipements, que nous avons voté le 12 mars dernier et dont il a été longuement question dans la décision modificative du budget n° 3 tout à l'heure, comporte aussi le transfert de la dette contractée par le SAN pour faire de gros travaux de création ou de réparation depuis quasiment une quarantaine d'années. Un tableau vous donne la liste de l'ensemble des équipements que le SAN nous transfère, avec leur valeur brute, et la dette associée.

Chaque commune récupère ces équipements et la partie de la dette qui correspond à la valeur brute de ces équipements. C'est valable pour Istres, Fos-sur-Mer, Cornillon-Confoux. Pour la petite histoire, la valeur brute des équipements qui lui sont transférés est de 92 millions d'euros. Ils représentent un coût moyen annualisé de 3,36 millions d'euros. En gros, pour un bâtiment l'on considère qu'il faut diviser par trente, ce sera amorti sur trente ans. Pour l'année 2015 (puisque l'on devra payer avant la fin de l'année), cette dette rattachée représente 14 millions d'euros : on transfère une dette de 14 millions d'euros dans nos comptes. L'annuité pour 2015 que l'on devra payer avant le 31 décembre 2015 sera de 2 253 000 d'euros. Ces 2 253 000 d'euros se divisent en remboursement du capital (1,6 million d'euros que vous avez trouvé dans la délibération antérieure n° 17) et 649 000 euros d'intérêts.

Ceci pour dire que nous pourrions à nouveau avoir une dette dans nos comptes. Cette dette est décroissante, effectivement. Le tableau d'amortissement est un document conventionnel entre le SAN et la Commune. Les taux pourront varier. La plupart des emprunts auront été conclus à taux variable. La ligne des intérêts est donnée pour information. Ce n'est pas forcément ce qui se passera exactement dans les années à venir.

Nous voyons que la dette sera définitivement éteinte en 2035. Le SAN reste titulaire des contrats de prêt. Ne vous inquiétez pas : ce n'est pas parce que le SAN disparaît au premier janvier 2016 que la dette disparaît. La dette est transférée à la Métropole. Je rassure tout le monde, on restera à la tête de cette dette.

Autre commentaire, parce qu'on en parle souvent : il est vrai que la dotation qui nous est transférée est fixe : 3 036 000 euros. Le montant de l'annuité, lui, baisse d'année en année. La plupart d'entre vous ont pu acheter un bien immobilier ou un bien mobilier, avoir eu un tableau d'amortissement et voir qu'au fil des années, la partie en capital diminue progressivement, puis elle finit par s'éteindre. Sauf que ceci est intéressant, parce que cela dégage une capacité d'épargne. Mais ce qui n'est pas transféré dans la dotation est le fait que :

- les bâtiments vieillissent – donc il faut faire en permanence des travaux de renouvellement ;

- la société évolue et cela induit, par exemple, des changements d'usage nécessités notamment par les usagers qui veulent faire d'autres choses,

- il y a des normes de plus en plus nombreuses. Il faut refaire l'électricité. Il faut par exemple refaire l'agenda de l'accessibilité et faire des travaux importants pour que les personnes handicapées puissent accéder et utiliser les bâtiments normalement.

- la loi sur la transition énergétique, et la nécessité pour nous de faire en sorte que nos bâtiments voient leur consommation d'énergie nettement baisser. On est en pleine COP 21. On améliore l'efficacité énergétique de nos bâtiments. On va faire des travaux importants dans tout le patrimoine.

Tout ceci n'est pas pris en compte dans la dotation, donc dans l'application faite des textes qui sont dans le Code général des collectivités territoriales.

Alors, oui, au fil des années une recette apparaît du fait que le remboursement est inférieur à la dotation, mais, en même temps, l'inflation, l'inflation normative, les changements d'usage, la loi sur la transition énergétique, le vieillissement des bâtiments – tout cela, il faudra quand même le financer. L'exercice ne sera pas forcément très facile dans les années à venir pour maintenir et adapter notre patrimoine bâti.

Je vous propose donc de voter cette convention, écrite pour toutes les communes et au SAN dans les mêmes termes, pour pouvoir parachever ce transfert de compétences entre le SAN et la commune de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Je vais parler en termes anciens, comme quand j'étais jeune – comme on disait au SAN lorsque j'étais jeune. Tous ces biens immobiliers avaient été achetés sur l'enveloppe SAN-SAN, pas SAN-Ville.

M. Gérald GUILLEMONT.- Les deux, forcément. Tout est mélangé.

Mme Cécile DUMAS.- Les deux ? Ils ont été transférés, sauf que c'était déjà nous qui financions les biens qui avaient été achetés sur les enveloppes SAN-Ville.

Monsieur le MAIRE.-Non, c'était les emprunts du SAN.

Mme Cécile DUMAS.- Oui, c'était les emprunts du SAN. C'était sur nos enveloppes.

M. Gérald GUILLEMONT.- Il s'agit de passer une délibération financière. On ne fait pas l'analyse du fonctionnement du SAN pendant 40 ans. On pourrait en faire un livre. Effectivement, Miramas n'a pas toujours été servie dans l'équité. C'est clair. Aujourd'hui, on

applique des textes... C'est la loi. C'est un autre débat que de faire l'histoire de la place de Miramas dans le SCA (Syndicat Communautaire d'Aménagement) depuis 1974.

Monsieur le MAIRE.- Non. Ce n'est pas la question. Allez-y, Madame Dumas. Faites votre intervention. Monsieur GUILLEMONT vous a coupé. Je voudrais que vous terminiez.

Mme Cécile DUMAS.- Le tableau d'amortissement n'est pas fait différemment bien que les biens aient été achetés sur des enveloppes distinctes.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLEMONT est toujours d'une précision absolue. Je vais faire une synthèse absolue. Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Je vais ajouter simplement une chose. Ces bâtiments sont-ils tellement dégradés que cela ? L'entretien n'était-il pas sur le compte du SAN ? Ne devait-il pas, justement, entretenir ces bâtiments ? C'est une question que je pose.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez fini votre question ? Monsieur GUILLEMONT, répondez à Monsieur REBOUL.

M. Gérard GUILLEMONT.- La répartition est une répartition propriétaire-locataire. Les bâtiments étaient en gestion communale. C'est-à-dire qu'on faisait le ménage, on changeait les ampoules, et on mettait du personnel. L'entretien du propriétaire était au compte du SAN.

M. Hervé REBOUL.- La question était de savoir pourquoi ils sont si dégradés. Il y a énormément de travaux. C'est ma question.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur REBOUL, j'ai compris la réponse, mais je vais la globaliser. Que dit Monsieur l'Adjoint aux Finances ? Une chose simple. Nous aurions pu avoir le transfert des bâtiments sans transfert de la dette. Nous aurions pu avoir des bâtiments avec un calcul de la dette, en disant : le différentiel aurait pu ne pas être à un taux fixe. Cela aurait pu être assez progressif ou dégressif. En l'occurrence, on connaît notre patrimoine. Je vous rappelle, sans revenir à l'Histoire, que nous sommes sur un SAN. Dans les années 1970, 1980, 1990, 2000, tout le monde y allait gaiement de partout dans la constructibilité. On se faisait des piscines pour une ville de 15 000 habitants alors que, franchement... On se faisait des stades pour des équipes en division de je ne sais quoi. Il y avait tellement d'argent qu'on construisait à tout va. Tout cela a un peu vieilli. Des travaux ont été faits. Quand vous regardez le bâtiment qui s'appelle la Mairie, quelques travaux ont été faits par nous.

Sur l'histoire des enveloppes, j'ai toujours lutté contre cela, mais je comprends votre question et je sais que cela a toujours été une question difficile. Je vous rappelle que le SAN est un établissement public intercommunal. Il a une dotation globale. Le SAN avait

édicte une règle qui était de financer les projets par commune, mais dans le budget du SAN, c'est un seul et même budget. On ne peut donc pas dire que, dans l'enveloppe communale, les emprunts que faisait le SAN pour couvrir les 25 millions d'euros à peu près d'investissement des communes étaient faits pour tout le monde. Comme on est incapable, aujourd'hui, de retracer par bâtiment le moment où il y a eu des emprunts faits pour tel équipement, etc., la règle a été de dire qu'on le fait au prorata de la valeur brute des bâtiments. Quand j'ai indiqué tout à l'heure que l'on allait faire un plan pluriannuel d'investissement sur les bâtiments (ce que la Ville ne faisait pas, puisque c'était le SAN qui le faisait), cela va nous permettre de lisser dans le temps l'effort financier des investissements. Évidemment, on ne dépensera pas plus que ce que l'on aura.

Par contre, des recettes arriveront entre le différentiel de la dette connue à l'instant T et le remboursement de cette dette, puisque le différentiel restera dans la Commune. Dans le pacte financier de la Métropole, les attributions de compensation ne seront pas touchées. Le candidat président a encore réaffirmé dans une réunion - un peu ubuesque, il faut bien le dire - qu'il ne toucherait pas aux AC (Attribution de Compensation).

Dans ce système, la Ville ne gagne pas plus d'argent, mais aura au moins un matelas sur lequel elle pourra investir sur ces bâtiments. Il faut que nous fassions attention à tous les investissements de manière à ce que cela soit bien lissé dans le temps et que nous ne soyons pas dans le rouge.

Par contre, vous parliez de la ville de Miramas. Je vous donne un petit écho. Je vous rappelle qu'entre 2008 et 2014 (je m'en excuse auprès des colistiers d'aujourd'hui) nous avons investi principalement dans les bâtiments. Il n'y a quasiment pas eu de bâtiment neuf. Le seul bâtiment entre guillemets « neuf » que nous avons réalisé, c'est l'extension de la crèche Jean GIONO. Tout le reste a été mis dans les équipements des écoles. Monsieur PEYRO est là pour le confirmer.

Gérald GUILLEMONT évoquait tout à l'heure ces règles d'urbanisme que nous devons respecter. C'est vrai qu'elles s'amoncellent, mais nous devons être à jour. On le fera donc progressivement. Après, ce n'est que de la gestion.

M. Gérald GUILLEMONT.- Pour approfondir, les règles qui permettent de dresser le tableau joint à la délibération, et surtout les modalités de calcul du coût annualisé des bâtiments, sont contenues dans l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts. Cette mécanique est entièrement écrite par le législateur. On n'a pas de possibilité de s'évader, de repartir sur d'autres critères, etc. Ces mécanismes ont été mis en place progressivement avec la montée en charge des intercommunalités. En permanence, il y a des transferts de compétence des communes vers les intercommunalités, parfois des

intercommunalités vers les communes (c'est notre cas). Tout ceci a été écrit de manière très précise par le législateur.

Deuxième point. En ce qui concerne la dotation de coopération, qui va s'appeler, au régime métropolitain, l'attribution de compensation, nous sommes actuellement à un peu plus de 32 millions d'euros avec la délibération modificative n° 3 de ce soir. Il faut ensuite analyser le contenu de cette dotation de coopération. La partie qui correspond aux transferts de compétences ne pourra pas faire l'objet d'une diminution de la part de la Métropole. Ce sont des sommes qui correspondent à des transferts de compétences pour le SAN et les communes.

Monsieur le MAIRE.- À celles et ceux qui écrivent – il y en a beaucoup : nous allons répondre tous les deux avec Gérald GUILLEMONT sur ces points. Y a-t-il d'autres commentaires ? Pas de commentaire, nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL »,
1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORTS

**N° 19 – PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020. PROGRAMMATION
COMPLÉMENTAIRE 2015**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 20 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB DE MIRAMAS - CHAMPIONNATS DE FRANCE DES
10KM**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

M. Jacques BAUDOUX.- Comme disait notre ami Monsieur DE COUBERTIN,
« *Le principal est de participer* ». Donc, la Commune participe.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont les règles que nous avons votées ici. Y a-t-il
des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
ATHLÉTIC CLUB DE MIRAMAS - CHAMPIONNATS DE FRANCE 1 500M ET 800M**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 22 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLÉTIQUE CLUB MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M Jacques BAUDOUX

Monsieur BAUDOUX procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ?

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 – AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE J.FERRY INTITULÉ «VOILE/ESCALADE» - PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Mme Maryse RODDE.- Il s'agit là d'aide au projet dans les écoles. Les cinq qui suivent sont du même ordre, mais pas pour les mêmes écoles, bien sûr. Madame TRINQUET l'avait dit à la lecture.

Ce sont des projets choisis sur le plan pédagogique d'abord par l'Inspection académique. Nous intervenons uniquement, et nous accordons les projets avec l'Inspection, en fonction de notre enveloppe financière.

Celui-ci est une aide au projet « Voile/Escalade » pour une classe de CP-CM1 de l'école Jules FERRY. Je vous fais grâce de la présentation des objectifs généraux et des objectifs spécifiques. Je pense que, consciencieux comme vous l'êtes tous autour de cette table, vous avez pris le temps de les examiner. La finalité du projet est une exposition photos-vidéos présentée aux élèves et aux parents.

Madame Maryse RODDE procède à la fin de la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Pas de question sur nos écoles. Je passe au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 – AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN GIONO INTITULÉ « LA PRÉHISTOIRE » - PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAILLE 3 INTITULÉ « SKI EN SCÈNE » - PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF
Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 – AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE PAUL CÉZANNE ÉLÉMENTAIRE INTITULÉ « LE FUTUROSCOPE » - PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? On peut passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 27 – AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEL GRESSET INTITULÉ
«CLASSE VERTE VOILE/ESCALADE» - PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE
L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ?

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 28 – AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MACÉ INTITULÉ
« VOYAGE EN TOSCANE » - PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE
L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Sur ce dossier particulièrement, je tiens à féliciter les 23 parents, sur 24 ou 25 élèves, qui se sont retrouvés à faire des lotos, des animations, du quatre heures, du quatre quarts. Ils sont vraiment exceptionnels, puisqu'ils sont arrivés à obtenir beaucoup de finances, notamment une famille que je remercierai, bien sûr.

Mme Maryse RODDE.- Et un enseignant très, très motivé aussi. Plus que motivé.

Madame Monique TRINQUET poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question, on peut passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 29 – ADHÉSION DE LA COMMUNE AU CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? On peut passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale »,
1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

**N° 30 – CONVENTION PORTANT SUR LA RÉPARTITION DES AGENTS SUITE AU
TRANSFERT PARTIEL DE LA COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT – AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA PRÉSENTE CONVENTION**

Rapporteur : M. Eric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Je passe au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL »,
1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 31 – CONVENTION PORTANT SUR LA RÉPARTITION DES AGENTS SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DE LA COMPÉTENCE COHÉSION SOCIALE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA PRÉSENTE CONVENTION

Rapporteur : M. Eric MARCHESI

M. Eric MARCHESI.- Pour une fois, Monsieur le MAIRE, vous allez être content. Je vais faire une exception, c'est vraiment exactement la même, au mot près, que celle que je viens de lire. Il faut juste changer le mot « cohésion sociale » par « environnement » à chaque fois, c'est-à-dire trois fois dans la délibération. Sinon, c'est, au mot près, la même délibération, avec l'annexe différente, bien entendu, puisqu'il s'agit des postes de la compétence « cohésion sociale ».

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas de question, je passe vite au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL »,
1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 32 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Eric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Eric MARCHESI.- C'est toujours la même explication, sauf que c'est dans les cadres particuliers. C'est celle que je donne à chaque Conseil Municipal. Il ne s'agit pas de création de postes à proprement parler. Il s'agit justement de compléter le cadre d'organisation de la commune. Malgré les emplois que l'on avait en réserve, cela ne permettait pas d'absorber l'ensemble des agents du SAN. Il manquait cinq postes, donc nous créons ces cinq postes d'adjoints. Ce sont des créations de cadres d'organisation et non d'emplois.

Monsieur le MAIRE.- Nous passons au vote, s'il n'y a pas de demande.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL »,
1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

3 voix « Droite Nationale »

N° 33 – MAINTIEN DES AVANTAGES ACQUIS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE PERSONNEL

Rapporteur : M. Eric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Je passe au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO », 1 voix « Hervé REBOUL »,
1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 34 – VERSEMENT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE PERSONNEL

Rapporteur : M. Eric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Nous aurions voulu savoir... Les fonctionnaires, stagiaires ou agents publics vont toucher une prime de fin d'année de 846 euros ou de 945 euros

La première question est : nos agents déjà à Miramas touchent-ils la même chose ? Sinon, cela va-t-il faire deux manières différentes de traiter les gens ?

M. Eric MARCHESI.- Oui, Monsieur THOMAS. Le régime indemnitaire des deux entités était à l'identique, quasiment. Le transfert ne génère donc pas d'inégalités entre les agents. C'est la même chose pour la prime de fin d'année : elle existe pour le personnel communal de la ville de Miramas. Il y a une différence de 10 euros, à peu près, en net, entre ce qui était versé au SAN et ce qui est versé sur la Commune. Actuellement, comme c'est d'ailleurs prévu par la loi, les personnels de la commune de Miramas garderont leur prime de fin d'année à l'identique et ceux du SAN à l'identique. On aurait été plus gêné si, effectivement, il y avait eu un écart conséquent. Là, l'écart entre les deux collectivités est de 10 euros. Il est minime par rapport à la somme.

Monsieur le MAIRE.- En plus, ils vont dans le SIVU après. Ils sont gérés par le SIVU.

M. Marc THOMAS.- C'est justement cela qui me gênait. Est-ce qu'il risque d'y avoir un écart, voire une disparité ?

Monsieur le MAIRE.- Dix euros par an divisés par 365 jours... Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 35 – PERSONNELS VACATAIRES SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR DANS LE CADRE DE L'« ANIMATION INSERTION HANDICAP » - DÉTERMINATION DU TAUX HORAIRE

Rapporteur : **M. Eric MARCHESI**

Monsieur Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Eric MARCHESI.- Pour préciser, il s'agit toujours du transfert dans le cadre du transfert de personnel AIH (Animation Insertion Handicap). Des vacataires sont transférés aussi. Pour permettre de les rémunérer légalement, il fallait prendre cette délibération.

Monsieur le MAIRE.- C'est très précis. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 36 – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION PÔLE VIE LOCALE

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous ne sommes pas dans une création d'emploi. On crée le poste pour le transfert du SAN.

M. Eric MARCHESI.- C'est toujours la même chose.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? On peut passer au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 37 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS » - APPROBATION DE CET AVENANT ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous saluons tous les deux le travail remarquable de l'Office de tourisme.

Mme Fadela AOUMMEUR.- Excellent.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question ? On peut passer au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ENVIRONNEMENT

N° 38 – SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME DE DIVERS MATÉRIELS EN VUE DE LEUR DESTRUCTION OU DE LEUR VENTE ET CESSIION GRATUITE AU LYCÉE DES ALPILLES DE MATÉRIEL ROULANT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- On soutient l'activité du lycée des Alpilles dans la mécanique, si je comprends bien. C'est une filière d'excellence : nous avons vu la création...

Mme Catherine FOURMENT.- Le Service régional de la formation professionnelle.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Ce serait bien que vous puissiez nous donner toutes ces transformations qui s'opèrent actuellement sur nos établissements.

S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SÉCURITÉ

N° 39 – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CONSTATIONS ET DE RELEVÉS D'INFRACTIONS PAR VIDÉO-VERBALISATION DE CERTAINES RÈGLES EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION ROUTIÈRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

M. Hatab JELASSI.- Pour synthétiser, le but de cette délibération est de modifier les comportements des automobilistes.

Monsieur le MAIRE.- Madame ESPALLARDO.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Je voudrais juste vous demander si c'est uniquement pour les automobilistes. Il y a des gens qui font de l'incivisme. Une boucherie sur l'avenue Général-de-Gaulle jette régulièrement des carcasses d'animaux à côté de la poubelle, des palettes, des emballages de viande sur le trottoir. Ces gens pourront-ils être verbalisés, ou ce ne sont que les automobilistes ? Ce n'est pas normal. Des rats courent. Plusieurs habitants ont soulevé le problème. Ils sont allés porter plainte. Rien n'est fait.

Monsieur le MAIRE.- La première chose est qu'on ne va pas faire remonter une plainte pour cela.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- J'ai des photos.

Monsieur le MAIRE.- Les photos, ce sont des photos. Vous savez que le soir, on ramasse gratuitement tous les emballages des commerces pour faire du recyclage. C'est peut-être cela qui est mis en avant.

Sur les déchets de viande ou autres, je regarderai avec attention. Ce n'est pas exclu que nous soyons aussi attentifs sur ces questions.

On fait dans l'ordre. D'abord, une demande générale sur la circulation, le comportement et l'incivisme : rouler en sens interdit, se mettre en double file, se mettre sur les trottoirs, rouler en mobylette ou je ne sais quoi sur le trottoir... Je ne suis pas en train de dire que c'est la seule voie que nous menons. Je vous rappelle que la Ville soutient aussi financièrement et avec du personnel l'éducation de nos enfants, de tous les enfants de la Ville, sur la prévention routière. C'est suivi par la police municipale également. Toutes nos écoles y passent.

Pour les adultes, force est de constater (et nous l'avons constaté avec Monsieur Hatab JELASSI qui s'occupe de la sécurité) que ce n'est plus possible. Nous avons augmenté le nombre de contrôles avec notre brigade moto que vous avez instituée. Pas plus tard qu'il y a deux jours, je les ai vus rue Luxembourg en train de faire des contrôles avec des jumelles. La vidéoprotection et l'extension de celle-ci, que nous avons prévue, nous permettra de nous concentrer sur des secteurs en dehors des vidéos. Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas : la Ville a 41 vidéos, et on va continuer à étendre la vidéoprotection. On ne peut pas couvrir toute la Ville de vidéos. On ne va pas faire Big Brother, mais cela va nous permettre de calmer un peu la vitesse et la façon dont les gens ont l'impression que la route leur appartient, alors que c'est du domaine public.

M. Hatab JELASSI.- C'est d'ailleurs dans le dernier rapport, qui date du 30 novembre de la brigade moto : depuis le mois de janvier, ils en sont à 911 infractions relevées.

Monsieur le MAIRE.- La Ville ne cherche pas des ressources complémentaires, je tiens à le dire. De deux choses l'une, et j'espère avoir l'unanimité. Si l'on s'attache vraiment à la question de la sécurité dans les actes, il faut qu'on s'en donne les moyens. La Ville a décidé de passer à une étape supplémentaire. Nous allons pouvoir former nos agents, investir sur les outils, ... Je recevrai comme toujours des gens qui me diront : « *Est-ce que je pourrais y échapper ? J'étais là deux minutes, ma grand-mère, ma tante, ma nièce...* Monsieur le MAIRE, ce n'est pas moi, ce sont les autres ». Non. Que vous

le sachiez : nous n'avons pas de capacité à faire sauter les PV. Il peut y avoir des demandes d'indulgence, mais cela rentre dans une procédure tout à fait classique, avec le commissaire-divisionnaire de Martigues – l'officier qui en est chargé – la Mairie, elle, ne fait que constater les faits.

À travers cela, et je vais avoir un mot tout à l'heure avant de conclure, je tiens à remercier les forces de la police municipale qui sont très actives sur le terrain, y compris à vélo. Ce n'est pas le cas partout. Comme personne ne me croira autour de la table, nous attendrons ce que l'on appelle la période de réserve où les commissaire, préfet de police, procureur de la République ne peuvent pas sortir, pour inviter Madame la Procureure, Monsieur le Préfet de police, le directeur départemental de la sécurité publique, le commissaire DOUCE, avec Monsieur BITTAN après cette période électorale, vers le mois de janvier ou février, à venir ici à Miramas faire une conférence de presse sur la réalité des chiffres que nous qualifions tous les deux de très positifs. Je ne vous donnerai pas les résultats maintenant. Personne ne me croirait. Je préfère que d'autres que moi les disent. Les services de l'État viendront vous donner les chiffres de la délinquance de la Ville, et les évolutions. Nous sommes d'accord ?

M. Hatab JELASSI.- Ils sont très encourageants.

Monsieur le MAIRE.- Ne disons rien. Nous sommes en période électorale : on ne dit rien. On attendra. Après, on s'expliquera.

Mme Marie-Pierre VIAL.- Monsieur le MAIRE, un clin d'œil, un sourire, simplement. Si le dispositif avait été mis en place ce soir, excusez-moi : un conseiller municipal d'opposition aurait pris 90 euros, 4 points de retrait sur son permis pour un sens interdit pris pour arriver devant la Mairie. Il se reconnaîtra. Tout le monde le sait. Tout le monde le reconnaît.

Monsieur le MAIRE.- C'est vous, Madame ESPALLARDO ? Vous applaudissez. Ne respectez-vous pas la loi ?

Madame Béatrix ESPALLARDO.- Ce n'est pas moi.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas vous. Je peux passer au vote ?

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ABSTENTION : 0

N° 40 – CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jean-Luc SANCHE**

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Deux choses complémentaires :

- La première. Nous sommes aussi dans le cadre métropolitain, puisqu'on récupère les bâtiments, aujourd'hui, on ne sait plus si cette compétence est intercommunale ou pas. Comme on veut absolument être à jour, on crée cette commission de sécurité.
- Deuxièmement, Monsieur SANCHE : Merci pour le travail effectué sur les risques industriels de la Commune. On a pu s'en servir, y compris pour les opérations que nous avons menées il y a quelques semaines après des évènements. J'y reviendrai à la fin de notre Conseil.

On peut passer au vote ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Je voudrais savoir : sur la création de cette commission communale, qui va en être ? Qui va être partie prenante de cette commission ? Y aura-t-il des élections pour dire que l'opposition pourra être consultante dedans, y jeter un coup d'œil ?

Monsieur le MAIRE.- C'est un arrêté du Maire, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Il y a des professionnels.

Monsieur le MAIRE.- Il y a des pompiers, la police nationale...

M. Marc THOMAS.- C'est une commission.

Monsieur le MAIRE.- Par arrêté du Maire. Il y aura un élu de la majorité. Il n'y a qu'un élu. Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Il y a aussi l'Association des Handicapés de France.

Monsieur le MAIRE.- Pour la commission d'accessibilité, pas pour l'incendie. Comme il n'y a qu'une place, Monsieur THOMAS, je vais éviter de la découper en deux.

C'est donc moi, ou quelqu'un que je nommerai. Je ne peux pas faire toutes les commissions.
Je peux passer au vote ?

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 41 – DÉNOMINATION D'UNE VOIE

Rapporteur : **M. Daniel HIGLI**

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière sur la traverse Aubanel,
demandée par les habitants ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 42 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, À TITRE GRATUIT, DES ÉQUIPEMENTS DE
PROXIMITÉ APPARTENANT À OUEST PROVENCE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE
DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de commentaire particulier ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 3 voix « Droite Nationale », 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »,
1 voix « Hervé REBOUL », 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, il reste encore deux points. D'abord, j'ai reçu une demande écrite de la part du groupe « Droite Nationale », qui habite à l'Hôtel de Ville. Il m'a demandé l'inscription d'une question à l'ordre du jour. C'est fait.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le MAIRE.- Je vous donne la parole, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Monsieur le MAIRE, il y a quelques semaines, nous vous avons demandé de nous communiquer des éléments de dossier concernant des factures, des travaux. Vous nous avez demandé de le signifier par écrit. Nous l'avons fait. Nous les avons reçus. L'examen de ces factures nous a amené à plusieurs observations. Il y a quelque temps, nous nous sommes entretenus avec votre adjoint aux Finances. Il nous a dit de venir discuter des tenants et des aboutissants. Pour l'instant, nous souhaitons retirer la question du Conseil. Nous nous réservons le droit de la ressortir. Nous souhaitons aller en discuter avec votre adjoint aux Finances.

B/ LISTE DES MARCHES

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 25 septembre 2015 au 10 novembre 2015.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas de question particulière, je vais maintenant m'adresser au Conseil Municipal et aux personnes qui sont là.

Mesdames, Messieurs, il s'est passé beaucoup de choses dans notre pays, beaucoup de choses sont dites actuellement. Je sais que les Miramasséens sont beaucoup intervenus. Je les remercie d'avoir suivi le fait qu'il y ait eu beaucoup de drapeaux dans notre Ville. Certains sont venus en demander à la Mairie. Nous en avons distribué. Ils nous les ont d'ailleurs rendus.

Je tiens à vous dire que ce qui s'est passé dans le pays appelle, pour moi, trois observations :

Nous sommes un grand pays. Quelquefois, de grands pays peuvent avoir des périodes très difficiles - celle-ci en est une - pour des raisons que certains, peut-être, poseront comme variables. Je trouve que notre pays et le peuple français a réagi à la mesure de la difficulté qui nous attend.

Je veux aussi dire que ce grand pays s'est toujours relevé de périodes très difficiles ; et il y en a eu de bien plus complexes, bien plus difficiles, dans l'Histoire. Jamais un pays comme le nôtre ne s'est relevé dans l'amalgame, dans l'outrance, ou dans le fait que certains pensent que tout cela, finalement, proviendrait d'une couleur, d'une religion, d'une sensibilité politique – que sais-je encore. Je suis persuadé que ce grand pays se relèvera dans l'unité : l'unité républicaine, en conservant ses idées, et la concorde nationale.

Je veux aussi dire ce qui est très important pour moi : il n'y a pas plusieurs communautés dans notre pays, il n'y en a qu'une seule. C'est la communauté du peuple français républicain. Cette communauté ne peut pas être dissociée selon son âge, selon sa couleur de peau, sa religion, ou autre chose. Le peuple français est une communauté entière, qui appelle à des valeurs républicaines depuis la Révolution française en passant par les philosophes des Lumières, en continuant, bien sûr, sur le Conseil national de la Résistance, et j'en passe. J'ai vraiment en tête ce que j'ai vu dans la Ville au lendemain des événements. Ce samedi matin, je suis allé sur le marché des Molières un long moment pour écouter, dialoguer avec les gens. C'est beaucoup de tenue des Miramasséens, beaucoup de respect, et une volonté farouche de faire en sorte que notre Ville conserve ce pacte républicain qui nous permet de vivre ensemble.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous sommes actuellement à un moment important de notre Histoire. En même temps, je suis persuadé que nous avons le ressort pour nous en sortir. Dans le même temps, dans la nuit j'ai dû prendre un certain nombre de dispositions avec Hatab JELASSI, tardivement, et avec le chef de la police municipale, de près de deux heures de matin jusqu'à quatre heures, pour mettre en place un

dispositif de sécurité de nos écoles, et pour dire à chaque personne de Miramas que nous veillons, bien sûr, sur leur sécurité.

Il ne faudrait pas que cette attaque lâche, indigne, nous oppose aux uns et aux autres. Aucun peuple ne peut se développer contre une partie de son propre peuple. C'est important que vous conserviez cela. Sinon, nous irons vers des problèmes beaucoup plus graves dans ce pays. Je ne serai pas de ceux qui ne seront pas à côté de tous ceux et celles qui souffrent, tout en partageant l'idéal républicain qui est le nôtre. Celui qui est sur le fronton de cette Mairie, que nous avons mis alors qu'il n'existait pas : celui de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, mais aussi d'une écoute, et du sens aigu de la responsabilité. Compte tenu de ces éléments très larges que je viens d'indiquer, vous pouvez compter sur ma détermination à faire vivre l'autorité, la responsabilité, et les droits et devoirs qui vont avec ces valeurs républicaines. C'est un élément très important de mon engagement politique. Quelles que soient les idées que l'on peut porter, c'est un engagement qui ne bougera jamais.

Compte tenu de ces événements et de la fin de ce Conseil, nous aurons l'occasion de débattre de ces sujets. Je voulais que l'on termine ce Conseil tous ensemble, à la mémoire des victimes. Sans en rajouter, mais en étant sincères dans le fait que ces victimes sont françaises, de tous horizons. Elles ont été fauchées parce qu'elles étaient simplement là, dans un mode de vie qui est le nôtre - celui de la fraternité, de la culture, de l'ouverture sur le monde, de l'ouverture sur les autres. C'est cela qui a beaucoup frappé les habitants de notre pays et de notre Ville, croyez-moi.

À la fin de ce Conseil Municipal, je vais vous demander de bien vouloir respecter avec moi une minute de silence.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence.

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie. Bonne soirée. Le Conseil est terminé.

La séance est levée à 21 heures 35.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL